

Un tour de manège qui tourne vite au cauchemar

La débauche de dépenses pour s'offrir l'inventeur du Roundup



Wuppertal, en Allemagne, en 2013. INA FASSBENDER/REUTERS

« à quel moment » son retrait serait inévitable, il a répondu que les variations de la Bourse liées aux procès glyphosate étaient « fortement exagérées ».

« Le directoire a le soutien du conseil de surveillance », répète-t-il à deux reprises, assurant que le cœur de l'activité de Bayer est « sain » et que les perspectives de croissances sont « excellentes ». 660 millions d'euros ont été provisionnés pour les risques judiciaires au bilan, même si rien n'a été prévu au titre des dommages et in-

térêts, au motif qu'il n'était pas encore possible d'estimer les coûts de l'ensemble. « Nous sommes assurés pour les risques de responsabilité à un niveau habituel pour l'industrie », a précisé M. Baumann.

Pas sûr que cela suffise à rassurer les actionnaires du groupe, dont certains ont déjà décerné à M. Baumann le titre de « plus grand et plus rapide destructeur de valeur de toute l'histoire du DAX », du nom de l'indice de référence de la Bourse de Francfort. Ces difficultés ne sont-elles que provi-

soires, comme le soutient le directoire ? Habitué des procès de ce genre dans les affaires pharmaceutiques, Bayer continue à faire le dos rond. Mais l'assemblée générale du groupe, qui se tient fin avril, pourrait être très agitée. Jeudi, à Oakland, s'est ouvert un troisième procès contre Monsanto. Les plaignants sont un couple, tous deux atteints de lymphome non hodgkinien, qu'ils attribuent à leur utilisation de long terme du Roundup. ■

CÉCILE BOUTELET